



CIPRA
LIVING IN
THE ALPS

International Olympic Committee IOC
Maison Olympique
1007 Lausanne
Switzerland

Schaan, January 27th 2022

Open letter to the IOC on the violation of own sustainability rules

Dear Mr. President Bach

Dear Members of the International Olympic Committee

With this letter we are addressing you with reference to your own sustainability rules. Based on the IOC's Agenda 2020 and in particular its ['Recommendation 1'](#), points 2 to 5 on the use of existing sports facilities and infrastructures, the construction of deconstructable facilities, the approval of extraterritorial sports facilities and other environmental and labour law concerns have to be implemented.

However, as we are discovering in the context of the preparations for the 2026 Milano-Cortina Winter Olympics, the Italian Olympic Committee is not complying. The dictates of sustainability are being disregarded by, among other things, building a new bobsleigh track in Cortina. However, the existing bobsleigh track in Innsbruck/AT would be available.

We ask you to respect your own principles by strictly controlling the Italian plans for sports and infrastructure construction and to prevent such excesses. As the International Commission for the Protection of the Alps we share the concerns expressed by the local associations and committees that marched in Cortina on 24 October 2021 to denounce the possible devastation of the Dolomites. We also have to point out that the [Tourism Protocol of the Alpine Convention](#) requires in Art. 5 to pay attention to sustainable tourism development, in particular to socio-economic impacts on the resident population, impacts on soil, water, air, natural balance and landscape, as well as impacts on public finances. In Art. 6, the contracting parties – Including Italy – "undertake to promote, as far as possible, projects which enhance the countryside and are environmentally acceptable". These are conditions that must be met.



The well-known mistakes of the past should not be repeated again, the needs of the affected areas and the concerns of their inhabitants should be taken seriously and supported, especially with regard to true environmental, social and economic sustainability.

We herewith demand that the projects planned for the 2026 Winter Olympics will be reconsidered, with a downsizing in terms of costs and interventions that are not strictly necessary. This would also honor the International Year of Sustainable Mountain Development 2022 (UN General Assembly RES 76/129, 16th of December 2021).

We look forward to receiving your reply and a description of the measures taken to improve the planning.

Kind regards

Serena Arduino
Co-president CIPRA International

Bianca Elzenbaumer
Co-president CIPRA International

Kaspar Schuler, Director CIPRA International

Enclosure: Detailed description of the demands

Copies:

- Permanent Secretariat of the Alpine Convention, Herzog - Friedrich - Straße 15, Innsbruck, Austria
- Italian National Olympic Committee CONI, Piazza Lauro de Bosis, 15, 00135 Rome, Italy

JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE MILAN CORTINA 2026

Redimensionnement et vraie durabilité exigés

La Commission pour la Protection des Alpes, la CIPRA, défend depuis des années une position claire par rapport aux grandes manifestations sportives dans l'espace alpin : cette région, en tant que région hautement sensible, n'est pas adaptée aux grandes manifestations sportives. La CIPRA partage les inquiétudes des associations et comités locaux qui dénoncent une possible destruction des Dolomites. Elle exige que les projets prévus pour les « Jeux Olympiques d'hiver Milan Cortina 2026 » soient repensés et revus à la baisse.

Déjà, en [2014](#) et [2016](#), la CIPRA avait adopté une position très claire par rapport aux grandes manifestations sportives et expressément invité les communes et les régions alpines à renoncer à leur candidature pour les Jeux Olympiques d'hiver. Cet avis n'a absolument pas changé : les manifestations dans les régions alpines concernées nécessitent, pour quelques jours de compétition seulement, des infrastructures qui ne sont ni écologiques ni socialement acceptables. Il faudrait repenser entièrement le processus de candidature et d'organisation sur la base de sites d'épreuves décentralisés déjà existants et en tenant compte des spécificités locales ainsi que des limites économiques et écologiques.

Certains groupes de population sont réticents : tout cela est trop cher et entraîne trop de dommages

Les expériences des dernières décennies ont montré que les Alpes ne se prêtent pas à l'organisation de ces grandes manifestations dommageables pour l'environnement et aux conséquences lourdes pour la population. Même lors des derniers Jeux Olympiques d'hiver dans les Alpes, en 2006 à Turin, les régions alpines se sont retrouvées avec des dettes conséquentes et des constructions à l'abandon comme des pistes de bobsleigh et des tremplins de ski.

La population locale a conscience de l'ampleur des conséquences négatives. Des consultations populaires organisées dans les cantons suisses du Valais ([2018](#)) et des Grisons ([2013 et 2017](#)), dans le Tyrol autrichien ([2017](#)) et à Salzbourg ([2005](#)), ainsi qu'à Munich en Allemagne ([2013](#)), ont montré qu'une grande partie de la population alpine n'est plus prête à accepter aussi facilement les conséquences négatives des Jeux Olympiques d'hiver. L'Italie a toutefois remporté le marché des Jeux Olympiques d'hiver 2026 dans les Alpes, mais sans avoir organisé de référendum.



Durabilité : de belles paroles mais peu d'actes

L'Article 5 du Protocole « Tourisme » de la Convention alpine exige que le développement d'un tourisme durable, en particulier les conséquences socio-économiques sur les populations locales, les conséquences pour les sols, l'eau, l'air, l'équilibre naturel et les paysages ainsi que les conséquences sur les finances publiques soit pris en compte. L'Article 6 oblige les parties contractantes, dont l'Italie, à « promouvoir autant que faire se peut, les projets favorables aux paysages et tolérables pour l'environnement ». Il s'agit là de conditions qui doivent être remplies.

Le fait que les Jeux se dérouleront sur plusieurs sites (Milan, Valteline, Cortina, Val di Fiemme) et le grand nombre d'installations existantes (pour le sport, le transport et l'hébergement) devraient décharger les régions alpines concernées et permettre un concept économiquement responsable pour l'organisation des Jeux. Cela ne sera pourtant pas le cas dans la réalité. Tandis que certains aspects de l'organisation des Jeux par la « Fondazione Milano Cortina 2026 » laissent penser que les Jeux Olympiques pourraient être conçus de manière plus durable, les installations sportives qui doivent être construites par la société « Infrastrutture Milano Cortina 2026 » ne font pas l'objet de la même attention. Au moins deux des quatorze sites de compétition laissent planer de sérieux doutes quant à leur durabilité économique et écologique, à savoir la construction de la piste de bobsleigh « Eugenio Monti » à Cortina et le centre de patinage de vitesse de Baselga di Piné dans la province de Trente. La nouvelle piste de bobsleigh de Cortina, commandée par la région de la Vénétie et le Comité Olympique italien, est l'exemple le plus frappant du manque de durabilité de la manifestation. Des décideurs politiques locaux et autres se montrent de moins en moins disposés à réinterpréter effectivement le modèle des Jeux Olympiques dans le sens de la durabilité.

Outre les infrastructures « importantes », il y a de nombreuses infrastructures « annexes » et « contextuelles » qui auront des conséquences. Il s'agit par exemple des routes et des routes de délestage dans les villages comme San Vito di Cadore, où des hectares de pâturage seraient sacrifiés, ou encore des trois nouvelles jonctions de ski prévues entre Cortina-Badia, Cortina-Arabba et Cortina-Alleghe Civetta au cœur des Dolomites. À cela s'ajoutent les constructions spéculatives déclenchées par les Jeux Olympiques, comme le projet prévu au Col de Giau pour la construction d'un hôtel d'un volume de 40 000 mètres cubes à plus de 2 000 mètres d'altitude, le tout dans un paysage unique qui abrite déjà un hôtel de montagne, fermé il y a 10 ans.

C'est pourquoi CIPRA International, avec l'ensemble de ses organisations membres nationales et régionales, a adopté la position suivante lors d'une séance le 12 novembre 2021 :

- **Les erreurs du passé ne doivent pas être répétées. Les besoins des régions concernées et les intérêts de leurs habitants doivent être pris au sérieux et encouragés, notamment en ce qui concerne une vraie durabilité écologique, sociale et économique.**



- La CIPRA partage les inquiétudes des associations et comités locaux qui ont manifesté le 24 octobre 2021 à Cortina afin de condamner la possible destruction des Dolomites.
- Elle exige que les projets prévus pour les Jeux Olympiques d'hiver 2026 soient repensés et que les coûts et les mesures qui ne sont pas impérativement nécessaires soient réduits.
- Sur la base de l'Agenda 2020 du CIO et notamment de la « Recommandation 1 », les points 2 à 5 sur l'utilisation des installations et infrastructures sportives existantes, la construction d'installations démontables, l'approbation des installations sportives dans les pays voisins et d'autres aspects relevant du droit de l'environnement et de celui du travail doivent être effectivement mis en œuvre.

La CIPRA réitère sa demande que l'espace alpin ne soit jamais utilisé comme site d'organisation de ce type de manifestations si un changement de mentalités drastique n'a pas lieu concernant l'usage des ressources lors de la préparation et de l'organisation. Des Jeux Olympiques d'hiver durables devraient impliquer beaucoup moins de disciplines et de personnes directement sur place (en particulier en ce qui concerne les accompagnateurs-trices et les spectateurs-trices) et ne se dérouler régulièrement que dans des régions du monde dont le climat s'y prête et dans des installations existantes. Ils pourraient cependant, grâce aux médias électroniques, toucher avec succès un public mondial. De plus, le respect intégral des droits de l'homme dans les pays candidats ou organisateurs est une condition préalable.